Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251219-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-19
Attribution de subvention 2025 n°3
« Prime Biodiversité »

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251219-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-19

Environnement

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 - N°3
« PRIME BIODIVERSITÉ »

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Laurent Guillevin

En application de sa Charte gouesnousienne de l'environnement et dans la continuité de son engagement pour la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et de la qualité du cadre paysager, la Ville de Gouesnou a mis en place une « prime biodiversité » destinée à encourager les actions citoyennes en faveur de la protection de la faune locale. Une première sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions pour les dossiers complets et valides instruits avant le 16 décembre 2025.

Les subventions attribuées par les collectivités territoriales font l'objet d'une décision de leurs instances délibérantes. Pour une commune, elles sont arrêtées par son Conseil municipal.

La Ville de Gouesnou a lancé en 2025 son dispositif d'aide en faveur de la biodiversité. Cette prime qualifiée de « coup de pouce », est destinée aux résidents s'engageant activement en faveur de la préservation de certaines espèces locales par l'installation d'un dispositif favorable à leur habitat. L'aide biodiversité est allouée à hauteur de 50 % des dépenses engagées, et cela dans la limite d'un plafond de 100 € par dossier.

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions correspondantes aux demandes de prime « biodiversité » instruites avant le 16 décembre 2025.

Dossiers en attente de décision :

- Un dossier complet et valide sollicitant une prime « biodiversité » d'un montant total de 10,95 € ;
- Un dossier complet et valide sollicitant une prime « biodiversité » d'un montant total de 48,13 € ;
- Un dossier complet et valide sollicitant une prime « biodiversité » d'un montant total de 36,28 € ;
- Un dossier complet et valide sollicitant une prime « biodiversité » d'un montant total de 55,45 € ;
- Un dossier complet et valide sollicitant une prime « biodiversité » d'un montant total de 42,03 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de cinq subventions d'un montant total de 192,84 €, au titre de la « biodiversité » en prenant acte que cinq dossiers complets et conformes ont été instruits avant le 16 décembre 2025 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

LGb

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251219-DE

Annexe :

- Extrait du tableau de suivi 2025 « prime biodiversité » n°3.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 8 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025
Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU 29850